



## Congés payés différents demandés et feuilles de salaire

-----  
Par ValB75

Bonjour,

Mon employeur m'a déduit des congés payés non demandés sur ma feuille de demande de congés. Il le justifie en me disant que je travaille à temps partiel 30h sur 4 jours par semaine.

Ma convention collective est "Commerces de détail non alimentaires".

1 semaine correspond à 5 jours de congés payés.

Je peux travailler du lundi au dimanche (y compris les jours fériés) et toutes les semaines mes jours de travail changent.

J'ai fait une 1<sup>ère</sup> demande de congés du vendredi 13/10 au jeudi 19/10 : cela correspond à 7 jours, soit 5 jours de congés payés. Sur ma feuille de salaire, les congés sont notés du 12/10 au 19/10 : le jeudi 12/10 n'a pas été demandé en congés. Ils m'ont donc déduit 1 jour en plus.

La semaine du 9/10 j'ai travaillé 2 jours. La semaine du 16/10 j'ai aussi travaillé 2 jours. Et donc sur les 2 semaines j'ai bien fait mes 4 jours de travail.

J'ai fait une 2<sup>ème</sup> demande de congés du lundi 30/10 au mardi 31/10 : cela correspond à 2 jours de congés payés. Sur ma feuille de salaire, les congés sont notés du 30/10 au 01/11 : le mercredi 1/11 n'a pas été demandé en congés. Ils m'ont donc déduit 1 jour en plus.

La semaine du 30/10 j'ai travaillé 2 jours sur les 4.

Pouvez-vous me confirmer que les congés payés notés sur la feuille de salaire doivent correspondre exactement à ceux des demandes de congés signés ? Et comme j'ai eu déjà plusieurs échanges où ils ne veulent rien entendre me donner le numéro du texte de loi du droit de travail.

Merci beaucoup pour vos réponses.

-----  
Par janus2

Bonjour,

Vos congés sont-ils décomptés en jours ouvrables (si vous disposez de 30 jours de congé par an) ou en jours ouvrés (si vous disposez de 25 jours de congé par an) ?

-----  
Par kang74

Bonjour

A cette question s'en ajoute une autre : est ce que le 1<sup>er</sup> Novembre l'entreprise était ouverte et quand avez vous repris le travail ( le 1<sup>er</sup> ou le 2<sup>e</sup>)?

-----  
Par ValB75

Mes congés sont décomptés en jours ouvrés : 25 jours par an

Oui mon entreprise était ouverte le 1<sup>er</sup> novembre.

Je n'ai repris le travail que le jeudi 2 novembre et ensuite pour cette semaine le dimanche 5 novembre.

Potentiellement je peux travailler du lundi au dimanche et mes jours de repos changent toutes les semaines.

Je tiens aussi à rappeler que je ne travaille que 4 jours par semaine.

-----  
Par janus2

J'ai fait une 1ère demande de congés du vendredi 13/10 au jeudi 19/10 : cela correspond à 7 jours, soit 5 jours de congés payés. Sur ma feuille de salaire, les congés sont notés du 12/10 au 19/10 : le jeudi 12/10 n'a pas été demandé en congés. Ils m'ont donc déduit 1 jour en plus.

Pour vous répondre, il faudrait savoir quels jours vous deviez travailler sur cette période puisque vos jours de repos changent toutes les semaines.

Le jeudi 12, deviez-vous travailler ? Avez-vous travaillé ?

J'ai fait une 2ème demande de congés du lundi 30/10 au mardi 31/10 : cela correspond à 2 jours de congés payés. Sur ma feuille de salaire, les congés sont notés du 30/10 au 01/11 : le mercredi 1/11 n'a pas été demandé en congés. Ils m'ont donc déduit 1 jour en plus.

Il faudrait, là aussi, connaître votre planning. Si vous n'avez repris le travail que le 02/11 et que l'entreprise était ouverte le 01/11, il est normal que ce jour vous ait été décompté.